

**RÉPONSES DE GAZIFÈRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'OPTION
CONSOMMATEURS (OC)**

**DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023**

R-4043-2018

47.3 – Éconologis volet 2

- 1. Référence :**
- i) Pièce C-GI-0006, p. 18-19.
 - ii) Pièce C-GI-0005, p. 8.

Préambule :

À la référence i), il est précisé que le deuxième volet du programme Éconologis sera livré par TEQ à partir de 2020.

À la référence ii), Gazifère indique qu'elle « *s'affaire à conclure une entente avec TEQ pour l'administration du deuxième volet du programme Éconologis. Cette entente doit préciser que les budgets et les gains énergétiques associés à ce volet du programme sont sous la responsabilité de Gazifère jusqu'au 31 décembre 2019.* ».

Demande :

- 1.1 De manière générale, veuillez indiquer si Gazifère procède à l'identification des MFR dans le cadre de ses activités.

Réponse 1.1 :

Non, Gazifère ne procède pas à l'identification des ménages à faible revenu (MFR) dans le cadre de ses activités. L'identification des MFR admissibles au programme Éconologis est sous la responsabilité de TEQ.

1.2 Veuillez préciser le rôle que jouera Gazifère pendant la durée du Plan directeur en ce qui a trait aux mesures en efficacité énergétique s'adressant aux MFR. Veuillez notamment indiquer s'il est prévu que Gazifère accompagne ses clients dans le programme Éconologis géré par TEQ.

Réponse 1.2 :

En 2019, dans le cadre du 2^e volet du programme Éconologis de TEQ, le rôle de Gazifère se résumera à l'installation d'un thermostat programmable chez les clients alimentés au gaz naturel par Gazifère. Ces clients devront préalablement avoir participé au 1^{er} volet du programme de TEQ. Gazifère veillera également à collaborer avec TEQ afin de mettre en valeur et de faire connaître le Programme Éconologis à sa clientèle.

Le rôle de Gazifère, pour la durée du Plan directeur et en ce qui a trait aux mesures en efficacité énergétique s'adressant aux MFR, n'est pas encore défini au-delà de ce qui est prévu pour le 2^e volet du programme Éconologis.

47.4 – Thermostat intelligent

2. Référence :
- i) Pièce B-0018, p. 2.
 - ii) Pièce B-0067, p. 1-2 et 18.
 - iii) Pièce C-GI-0006, p. 26-27.

Préambule :

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 47.4 – Thermostat intelligent.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur.

À la référence iii), le nombre de participants est revu à la baisse pour les années 2019 (115) et 2020 (175) par rapport à la participation anticipée dans le Plan directeur (350).

Demande :

2.1 Veuillez expliquer l'écart entre les prévisions de réduction de la consommation énergétique inscrites à la pièce B-0018 (1 591 GJ/an) et celles inscrites à la pièce B-0067 (1 321 GJ/an).

Réponse 2.1 :

La pièce B-0018 présente les économies annuelles brutes (42 000 m³/an, soit 1 591 GJ/an), tandis que la pièce B-0067 présente les économies annuelles nettes (34 860 m³/an, soit 1 321 GJ/an), qui tiennent compte du taux d'opportunité estimé à 17 %.

Lors de la transmission originale des informations concernant les programmes de Gazifère à TEQ, ce programme n'avait pas été complètement paramétré, notamment en ce qui a trait au taux d'opportunité prévu. Le complément de preuve (pièce B-0067), révisé et déposé en réponse à la question 1.1 de la demande de renseignements de la Régie de l'énergie, vient compléter les informations touchant ce programme.

2.2 Veuillez justifier l'augmentation prévue des participants de 50 % entre l'année 2019 et 2020.

Réponse 2.2 :

Les thermostats intelligents sont des produits populaires auprès des ménages. Il est attendu qu'une fois le programme lancé, l'intérêt des clients résidentiels de Gazifère pour ce produit augmente à mesure que le programme gagne en notoriété. L'augmentation de 50 % entre 2019 et 2020 s'explique donc par l'accroissement attendu de l'intérêt de la clientèle à l'égard de cette mesure, mais également par le fait qu'une certaine période de temps sera nécessaire à la mise en place du programme en 2019.

À noter que la projection de participation pour la première année du programme (2019) se basait sur la participation prévue pour le volet thermostat électronique intelligent du PGEÉ 2016-2018 d'Énergir¹ (300 ménages en 2017). Dès 2018-2019, Énergir anticipe une participation bien plus élevée (1 050 participants), avec une croissance de 30 % pour 2019-2020². Gazifère est donc d'avis que les projections de participation pour ce programme sont raisonnables.

¹ R-3879-2014, Pièce B-0621.

² R-4043-2018, Pièce B-0066.

2.3 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée par Gazifère à ce programme pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 2.3 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

47.5 – Chauffe-eau sans réservoir à condensation

- 3. Référence :**
- i) Pièce B-0018, p. 2.**
 - ii) Pièce B-0067, p. 1-3.**
 - iii) Pièce C-GI-0006, p. 23-24.**

Préambule :

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 47.5 – Chauffe-eau sans réservoir à condensation.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur.

À la référence iii), le nombre de participants est revu à la hausse pour les années 2019 (85) et 2020 (127) par rapport à la participation anticipée dans le Plan directeur (57).

Demande :

- 3.1 Pour l'année 2018-2019, veuillez expliquer l'écart entre la prévision de réduction de la consommation énergétique inscrite à la pièce B-0018 (665 GJ) et celle inscrite à la pièce B-0067 (167 GJ/an).

Réponse 3.1 :

La prévision de réduction de la consommation énergétique pour ce programme en 2018-2019 est de 167 GJ/an. Une coquille s'est introduite dans la transcription des données lors de la préparation de la pièce B-0018.

Le complément de preuve (pièce B-0067), révisé et déposé en réponse à la question 1.1 de la demande de renseignements de la Régie de l'énergie, corrige cette erreur.

3.2 Veuillez justifier l'augmentation prévue des participants de 50 % pour les années 2019 et 2020.

Réponse 3.2 :

Le programme de chauffe-eau sans réservoir à condensation est populaire auprès des clients résidentiels de Gazifère depuis son lancement en 2018. En témoigne la projection de participation pour l'année 2018 qui sera vraisemblablement atteinte d'ici la fin de l'année. L'augmentation anticipée de 50 % conduira à terme à une pénétration du marché des chauffe-eau en location chez Gazifère de 3,37%, jugé raisonnable en raison de la rentabilité de cette mesure pour les participants. Cet accroissement annuel correspond, par ailleurs, aux attentes des personnes responsables du programme de location de Gazifère.

3.3 Veuillez présenter le nombre de participants réel au programme pour l'année 2018. Veuillez expliquer l'écart, le cas échéant, avec la cible de 57 participants.

Réponse 3.3 :

Plusieurs demandes de préadmission et de participation sont actuellement en cours de traitement. À ce jour, Gazifère estime être en voie d'atteindre, voire de dépasser, les objectifs de participation de ce programme.

De plus, puisque le programme Chauffe-eau sans réservoir à condensation est un projet pilote, les projections à ce programme sont plus limitées. Considérant le fort intérêt de la clientèle de Gazifère à l'égard de cette mesure en 2018, Gazifère estime qu'il est fort probable qu'elle soit contrainte de restreindre la participation au programme pour respecter les règles mises en place concernant les dépassements budgétaires³.

3.4 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 3.4 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

³ D-2017-133, R-4003-2017, Phase 2, page 40.

Original : 2018-12-17

47.6 – Échangeur d'air avec récupération de chaleur

4. Référence : i) Pièce C-GI-0006, p. 20-21.

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 47.6 – Échangeur d'air avec récupération de chaleur pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande :

4.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 42 participants.

Réponse 4.1 :

À ce jour, aucun participant n'a été admis à ce programme. Néanmoins, au cours des dernières semaines, Gazifère a entrepris une campagne promotionnelle destinée aux clients résidentiels potentiels ainsi qu'aux entrepreneurs en chauffage et climatisation de la région. Consciente du fait que son année financière se terminera dans quelques semaines, soit le 31 décembre 2018, Gazifère estime probable que les résultats de cette campagne se concrétisent en 2019 seulement.

Gazifère demeure confiante du potentiel d'économies d'énergie que représente ce nouveau programme. L'absence de participant ne serait que temporaire et serait attribuable au fait que le lancement des cinq (5) nouveaux programmes offerts par Gazifère en 2018 a dû s'effectuer par étape.

4.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 4.2 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

67.5 – Aérotherme à condensation

5. Référence : i) Pièce C-GI-0006, p. 41-42.

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.5 – Aérotherme à condensation pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande :

5.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 21 participants.

Réponse 5.1 :

À ce jour, aucun participant n'a été admis à ce programme. Des demandes de préadmission ont toutefois été soumises. Gazifère anticipe donc la réalisation d'économies d'énergie pour ce programme d'ici la fin de l'année 2018. Notons qu'aucune participation n'a été comptabilisée dans le cadre de ce programme en 2016 et 2017. Conséquemment, Gazifère est d'avis que le regain d'intérêt à l'égard de ce programme constitue une indication positive.

5.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 5.2 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

67.6 – Chaudière à condensation

6. Référence : **i) Pièce C-GI-0006, p. 38-39.**

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.6 – Chaudière à condensation pour les années 2017 à 2020.

Demande :

6.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 5 participants.

Réponse 6.1 :

Plusieurs demandes de préadmission et de participation sont actuellement en cours de traitement. À ce jour, Gazifère estime être en voie d'atteindre, voire de dépasser, les objectifs de participation de ce programme.

6.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 6.2 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

67.7 – Unité de chauffage infrarouge

7. Référence : **i) Pièce C-GI-0006, p. 44-45.**

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.7 – Unité de chauffage infrarouge pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande :

7.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 3 participants.

Réponse 7.1 :

À ce jour, aucun participant n'a été admis malgré de nombreux efforts pour solliciter une participation à ce programme.

La stratégie de communication suivante a été utilisée pour tous les programmes d'équipements destinés au marché commercial (sauf le programme Équipements de cuisine commerciale⁴), dont le programme Unité de chauffage infrarouge :

- Conception d'une nouvelle page d'accueil pour la section Gazifère Vert (clientèle commerciale);
- Mise à jour des programmes dans la section Gazifère Vert;
- Diffusion d'une bannière à la page d'accueil du site Web de Gazifère;
- Rencontres d'information avec différents intervenants et remise d'un cartable compilant tous les programmes;
- Lettre-encart insérée avec la facture ciblant tous les clients commerciaux de Gazifère;
- Campagne dans LinkedIn;
- Achat de publicités dans LinkedIn;
- Campagne Facebook ciblant les propriétaires d'entreprise;
- Achat de publicités dans Google Display;
- Campagnes promotionnelles à la radio 104,7 fm.

7.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 7.2 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

⁴ Le programme Équipements de cuisine commercial comprend les mesures suivantes : Cuiseur à vapeur Energy Star, Lave-vaisselle Energy Star BT-CM, Lave-vaisselle Energy Star HT-ST et Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit.

67.8 – Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation

8. Référence : **i) Pièce C-GI-0006, p. 55-56.**

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.8 – Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande :

8.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 4 participants.

Réponse 8.1 :

À ce jour, aucun participant n'a été admis malgré de nombreux efforts pour solliciter une participation à ce programme.

La stratégie de communication suivante a été utilisée pour tous les programmes d'équipements destinés au marché commercial (sauf le programme Équipements de cuisine commerciale⁵), dont le programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation :

- **Conception d'une nouvelle page d'accueil pour la section Gazifère Vert (clientèle commerciale);**
- **Mise à jour des programmes dans la section Gazifère Vert;**
- **Diffusion d'une bannière à la page d'accueil du site Web de Gazifère;**
- **Rencontres d'information avec différents intervenants et remise d'un cartable compilant tous les programmes;**
- **Lettre-encart insérée avec la facture ciblant tous les clients commerciaux de Gazifère;**
- **Campagne dans LinkedIn;**
- **Achat de publicités dans LinkedIn;**
- **Campagne Facebook ciblant les propriétaires d'entreprise;**
- **Achat de publicités dans Google Display;**
- **Campagnes promotionnelles à la radio 104,7 fm.**

⁵ **Le programme Équipements de cuisine commercial comprend les mesures suivantes : Cuiseur à vapeur Energy Star, Lave-vaisselle Energy Star BT-CM, Lave-vaisselle Energy Star HT-ST et Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit.**

8.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 8.2 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

67.9 – Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière

9. Référence : i) Pièce C-GI-0006, p. 47-48.

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.9 – Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande :

9.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 21 participants.

Réponse 9.1 :

À ce jour, aucun participant n'a été admis malgré des efforts pour solliciter une participation à ce programme.

La stratégie de communication suivante a été utilisée pour tous les programmes d'équipements destinés au marché commercial (sauf le programme Équipements de cuisine commerciale⁶), dont le programme Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière :

- **Conception d'une nouvelle page d'accueil pour la section Gazifère Vert (clientèle commerciale);**
- **Mise à jour des programmes dans la section Gazifère Vert;**
- **Diffusion d'une bannière à la page d'accueil du site Web de Gazifère;**

⁶ Le programme Équipements de cuisine commercial comprend les mesures suivantes : Cuiseur à vapeur Energy Star, Lave-vaisselle Energy Star HT-ST et BT-CM et Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit.

- **Rencontres d'information avec différents intervenants et remise d'un cartable compilant tous les programmes;**
- **Lettre-encart insérée avec la facture ciblant tous les clients commerciaux de Gazifère;**
- **Campagne dans LinkedIn;**
- **Achat de publicités dans LinkedIn;**
- **Campagne Facebook ciblant les propriétaires d'entreprise;**
- **Achat de publicités dans Google Display;**
- **Campagnes promotionnelles à la radio 104,7 fm.**

9.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 9.2 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

67.10 et 67.11 – Appui aux initiatives

- 10. Référence :**
- i) Pièce C-GI-0006, p. 15.
 - ii) Pièce C-GI-0006, p. 31.

Préambule :

- i) *« Selon les informations reçues de Gazifère en date du dépôt du PGEÉ, il est prévu que TEQ, à travers des programmes multi-source, accroisse ses efforts pour encourager la réalisation de mesures d'enveloppe visant les bâtiments commerciaux. Ainsi, le maintien du programme de Gazifère dans sa forme actuelle n'apparaît pas nécessaire pour toute la période couverte par le PGEÉ 2019-2020. Par conséquent, le PGEÉ 2019-2020 prévoit une transformation du programme Appui aux initiatives. À compter du 1^{er} janvier 2020, le programme Appui aux initiatives subventionnera uniquement la réalisation de mesures liées à l'utilisation du gaz naturel dans les procédés de production et les équipements efficaces qui ne sont pas visés par les programmes existants (ex. : fours et sécheuses à gaz) de même que les mesures liées à la mécanique du bâtiment, alimentés à gaz naturel. D'ici au 1er janvier 2020, soit pour l'année 2019, Gazifère souhaite maintenir le programme en attendant que l'offre de TEQ prenne la relève. »*
- ii) *« Le taux de distorsion original de 27 % est donc maintenu pour le cas-type du PGEÉ 2019-2020. Gazifère poursuivra la collecte d'informations annuelles pour les participants à ce programme afin d'acquérir une meilleure compréhension des critères influençant les décisions des participants.*

A titre de référence, le taux de distorsion du programme d'Énergir qui s'adresse à une clientèle similaire et favorise l'implantation du même type de mesures (le programme Encouragement à l'implantation (PE208)) est de 15 %.»

Demande :

- 10.1 Veuillez préciser quels sont les « programmes multi-source » de TEQ auxquels fait référence Gazifère dans le préambule ci-dessus.

Réponse 10.1 :

Il est prévu que TEQ, à travers des programmes multi-source, accroisse ses efforts pour encourager la réalisation de mesures d'enveloppe visant les bâtiments commerciaux. Gazifère ne connaît pas les détails de l'approche qu'entend prendre TEQ.

10.2 Veuillez présenter le nombre de participants réel aux deux volets du programme *Appui aux initiatives* pour l'année 2018.

Réponse 10.2 :

À ce jour, aucun participant n'a été admis malgré de nombreux efforts pour solliciter une participation à ce programme.

La stratégie de communication suivante a été utilisée pour les programmes *Appui aux initiatives* et *Étude de faisabilité* :

- Conception d'une nouvelle page d'accueil pour la section Gazifère Vert (clientèle commerciale);
- Mise à jour des programmes dans la section Gazifère Vert;
- Diffusion d'une bannière à la page d'accueil du site Web de Gazifère;
- Rencontres d'information avec différents intervenants et remise d'un cartable compilant tous les programmes;
- Lettre promotionnelle postée à 48 professionnels en bâtiment et en efficacité énergétique;
- Campagne dans LinkedIn;
- Achat de publicités dans LinkedIn.

10.3 Veuillez expliquer pourquoi Gazifère préfère l'utilisation d'un taux de distorsion de 27 % plutôt que celui appliqué par Énergir de 15 %.

Réponse 10.3 :

Le profil de la clientèle commerciale qui participe aux programmes *Appui aux initiatives* de Gazifère est sensiblement différent de ceux qui participent aux programmes équivalents d'Énergir. L'évaluation du taux d'opportunité du programme *Appui aux initiatives* de Gazifère a notamment révélé que plusieurs des participants dans les dernières années étaient des clients institutionnels. Ceux-ci avaient des exigences à respecter en matière d'efficacité énergétique et ont donc indiqué que l'influence du programme avait été somme toute assez faible, ce qui a eu pour incidence d'augmenter théoriquement le taux d'opportunité.

Le taux d'opportunité de ce programme était donc, après évaluation, estimé plus élevé que le taux de 27 %, utilisé dans les dernières années. Considérant le fait que l'échantillon ne soit pas suffisamment grand ni récent (participants au programme entre 2013 et 2015) pour que les résultats soient représentatifs de l'avenir, Gazifère a, par souci de demeurer conservateur, opté pour le maintien du taux d'opportunité à 27 %, plutôt que de le revoir à la baisse pour s'harmoniser avec le programme d'Énergir.

67.13 – Supplément MFR

11. Référence : i) Pièce C-GI-0006, p. 11.

Préambule :

À la référence i), Gazifère explique que le programme 67.13 – Supplément MFR est retiré du PGEÉ 2019-2020 étant donné « l'absence de participants à ce programme, des efforts de démarchage nécessaires et de la volonté de TEQ de jouer un rôle prépondérant dans la livraison de programmes destinés aux ménages à faible revenu ».

Demande :

11.1 Veuillez expliquer ce qui, selon Gazifère, explique l'absence de participation à ce programme.

Réponse 11.1 :

Gazifère a, à de nombreuses reprises, reconnu l'importance d'offrir des programmes d'efficacité énergétique aux ménages à faible revenu. Toutefois, jusqu'à ce jour, les programmes offerts spécifiquement à cette clientèle n'ont pas eu le succès escompté. L'un des enjeux consiste à identifier les besoins et le type de programmes pouvant faire une différence pour cette clientèle. Gazifère a déployé des efforts soutenus pour mieux comprendre ce marché, notamment par le biais d'échanges à ce sujet avec le personnel de l'ACEFO. Selon l'impression de l'ACEFO, le nombre de ménages à faible revenu utilisant le gaz naturel est relativement faible dans la région où opère Gazifère.

Par ailleurs, Gazifère estime que le mode de gestion du PGEÉ ne favorise pas la réalisation de gains dans le cadre du programme Supplément MFR. En effet, Gazifère juge que l'atteinte de résultats dans ce programme nécessiterait de nombreux efforts additionnels et une ressource dédiée exclusivement à ce programme (pour une certaine période de temps). Ce programme s'adresse à une clientèle très spécifique et exige du démarchage de même qu'un accompagnement spécifique et soutenu tout au long du processus d'adhésion au programme.

La volonté de TEQ de jouer un rôle prépondérant dans la livraison de programmes destinés aux ménages à faible revenu, dans un mode multi-source, a également contribué à la décision de Gazifère d'abolir ce programme.

11.2 Veuillez préciser quel(s) programme(s) de TEQ inscrits au Plan directeur viendront jouer un rôle similaire au programme Supplément MFR.

Réponse 11.2 :

Gazifère ne connaît pas les détails de l'approche qu'entend prendre TEQ.

67.14 – Lave-vaisselle Energy Star HT-ST, BT-CM

12. Référence : i) Pièce C-GI-0006, p. 51-52.

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.14 – Lave-vaisselle Energy Star HT-ST, BT-CM pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande :

12.1 Veuillez présenter le nombre de participants réel au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter des écarts, le cas échéant, avec la cible de 6 participants.

Réponse 12.1 :

À ce jour, aucun participant à ce programme n'a été admis. Ce résultat est attribuable au fait que le lancement des cinq (5) nouveaux programmes offerts par Gazifère en 2018, a dû s'effectuer par étape.

En effet, le programme Équipements de cuisine commerciale de Gazifère se compose d'un ensemble de mesures et une approche de type « installation directe » a été préconisée. Ce type d'approche agira comme porte d'entrée pour promouvoir toutes les mesures de ce programme (pulvérisateur de pré-rinçage, cuiseur à vapeur et lave-vaisselle Energy Star HT-ST et BT-CM). Cette approche nécessite la mise en place d'un partenariat avec un entrepreneur en plomberie et conséquemment, l'implication de différents services de l'entreprise de même qu'un soutien légal pour l'élaboration d'une entente. Gazifère est confiante que ces étapes seront réalisées de manière à permettre le lancement officiel du programme en 2019.

12.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 12.2 :

Veillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

67.15 – Pulvérisateur de prérinçage à faible débit

13. Référence : i) Pièce C-GI-0006, p. 51-52.

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.15 – Pulvérisateur de prérinçage à faible débit pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande :

13.1 Veuillez présenter le nombre de participants réel au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter des écarts, le cas échéant, avec la cible de 35 participants.

Réponse 13.1 :

Veillez vous référer à la réponse 12.1 de la présente demande de renseignements.

13.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 13.2 :

Veillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

67.16 – Cuiseur à vapeur

14. Référence : i) Pièce C-GI-0006, p. 51-52.

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.16 – Cuiseur à vapeur pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande :

14.1 Veuillez présenter le nombre de participants réel au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter des écarts, le cas échéant, avec la cible de 1 participant.

Réponse 14.1 :

Veillez vous référer à la réponse 12.1 de la présente demande de renseignements.

14.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 14.2 :

Veillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

Nouveau programme – Chauffe-eau à condensation (commercial)

15. Référence : i) Pièce C-GI-0006, p. 58-59.

Préambule :

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le nouveau programme Chauffe-eau à condensation pour les années 2019 et 2020.

Demande :

15.1 Veuillez présenter les résultats prévus pour le nouveau programme Chauffe-eau à condensation selon le format utilisé dans le complément de preuve de Gazifère (B-0067).

Réponse 15.1 :

Veillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.

15.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

Réponse 15.2 :

Veillez vous référer à la réponse 1.1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-4, Document 1.